

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

CABINET DE LA MAIRE

OBJET : VŒU OUI AU MAINTIEN INTEGRAL DE LA LIGNE 15 DU GRAND PARIS EXPRESS, NON A LA REMISE EN CAUSE DE L'INTEROPERABILITE

« La Société du Grand Paris a été missionnée pour identifier des économies sur le Grand Paris Express. 770 pistes restent à l'étude à ce jour. Parmi elles, l'annonce – par voie de presse – de la remise en cause de l'interopérabilité des lignes 15 Sud et 15 Est a suscité une très forte inquiétude des riverains, d'élus locaux de toutes sensibilités et des acteurs économiques. Deux rassemblements ont d'ores et déjà témoigné de cette inquiétude légitime, les 2 et 24 octobre dernier.

Si une telle suppression était confirmée, de lourdes conséquences seraient à prévoir pour l'ensemble de la ligne 15. Sans cette connexion, l'exploitation en rocade de la ligne 15 deviendrait impossible. Des ruptures de charge s'imposeraient à la majorité des usagers des lignes 15 Sud et Est, en gare de Champigny-Centre.

Par ailleurs, les travaux nécessaires à l'interopérabilité sont engagés depuis mars 2015. Depuis, les riverains subissent des nuisances sensibles. Pour permettre l'interopérabilité, des expropriations ont été réalisées et près de 200 millions ont été engagés.

La suppression de l'interopérabilité est présentée par la Société du Grand Paris comme une source d'économies sans démonstration probante, ni prise en compte objective des désagréments pour les riverains et les futurs usagers, des coûts et des délais frustratoires supplémentaires (enquête publique modificative, reprise d'études...).

Cette remise en cause éveille des craintes – en Val-de-Marne comme en Seine-Saint-Denis – quant à une remise en cause partielle ou totale de la ligne 15 Est et de son calendrier de mise en service déjà lointain (2030). Par ailleurs, des recherches d'économies affectent d'autres des fonctionnalités essentielles de cette ligne compromettant des projets connexes à l'image du réaménagement du pôle du Val-de-Fontenay, du prolongement de la ligne 1 du métro, de grands projets urbains, etc.

Cette proposition est donc inacceptable en tant qu'elle pénalise nos territoires et habitants ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Après en avoir délibéré,**

- exige du gouvernement le respect du calendrier du réseau du Grand Paris Express, dans son intégralité, pour la desserte des territoires.
- exige du Gouvernement une prise de position en faveur de la réalisation intégrale de la ligne 15 Est, au plus tard en 2030, permettant l'exploitation de la ligne 15 en rocade, conformément aux engagements pris devant les populations et les élus.
- exige de la Société du Grand Paris de poursuivre la mise en œuvre de l'interopérabilité et la poursuite des études, afin de privilégier les méthodes constructives limitant les impacts urbains.
- refuse toute remise en cause et dénonce la méthode employée par la Société du Grand Paris.
- renouvelle son soutien aux associations, dont ORBIVAL, collectifs, citoyens engagés pour la réalisation du métro dans les délais prévus et dans des conditions acceptables pour les riverains.

Fait en Mairie, le